

Contrôle périodique de pulvérisateurs

Du nouveau dans le Gers

Pour accompagner les agriculteurs dans la mise en oeuvre du contrôle périodique des pulvérisateurs agricoles obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, l'ensemble des acteurs départementaux déjà impliqués au travers de l'opération GERS PHYTO-MIEUX, ont souhaité poursuivre ce partenariat et décidé la création d'une structure de service destinée à apporter une réponse au meilleur rapport qualité-prix pour tous les agriculteurs gersois.

La Fédération Départementale des Artisans Ruraux, le Syndicat des concessionnaires de matériel agricole (SEDIMA), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les JA ont créé le 15 janvier 2010, la SARL «GERS PHYTOCONTROLE» pour réaliser des contrôles de pulvérisateurs.

GERS PHYTOCONTROLE sera organisme agréé par les pouvoirs publics et pourra commencer à réaliser des contrôles dès le début du mois de mars 2010.

Les contrôles se réaliseront sur les sites des artisans réparateurs et concessionnaires associés à l'entreprise et qui se chargeront de l'organisation des rendez-vous.

Les artisans et concessionnaires seront chargés de préparer les pulvérisateurs (pré-contrôle et remise

en état si nécessaire).

L'organisation plus détaillée de ce nouveau service paraîtra dans le n° 1175 du 19 février.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.13.



De gauche à droite : MM. Dupeyron, Olié, Fourcade, Malabirade, Nougadère et Lenaerts.

4 Volonté Paysanne du Gers n° 1174 - 22 janvier 2010